

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du vendredi 05 juin 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 076-217606003-20260605-20260503-DE



Rapporteur : Nathalie Letellier

QUESTION N°3 :

Vote des tarifs cantine et garderie / Année scolaire 2026-2027

Comme chaque année, le conseil municipal délibère sur la révision des tarifs des services de cantine et de garderie. Ceux-ci prendront effet au 1^{er} septembre 2026.

CANTINE	2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024 pour mémoire	2025 pour mémoire	2026
<i>Maternelle</i>	3.60€	3.70€	3.70€	3.80€	3.80€
<i>Primaire</i>	3.60€	3.70€	3.70€	3.80€	3.80€
<i>Adulte</i>	5.70€	6.00€	6.00€	6.00€	6.00€

Tarif pour tout repas qui ne serait pas commandé dans les délais : 7..€

GARDERIE	2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024 pour mémoire	2025 pour mémoire	2026
<i>Matin</i>	1.80€	2.00€	2.00€	2.20€	2.20
<i>Soir</i>	2.45€	2.70€	2.70€	2.90€	2.90

Dépassement d'horaire de la garderie : 3..€/ ¼ heure

Adopté à l'unanimité

Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne



08/06/2026

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du vendredi 05 juin 2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey PITTE, Patricia PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR,
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Aloïse HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Sandrine LEQUEUX (pouvoir à Nathalie LETELLIER), Messieurs Sébastien DUPREY (pouvoir à Victor BALIER), Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR), Ludovic VERDIERE (pouvoir à Marie-José BOLEA),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.